

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***24139603***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**16 SEP. 2024**

Greffe

N° d'entreprise : **0466 684 717**

Nom

(en entier) : **Expansion Partners**

(en abrégé)

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de Jausse 109 5100 Wierde****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs délégués et du président
du conseil d'administration**

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EXPANSION PARTNERS SA du 30/06/2023 au siège social

PROCES VERBAL

I PRESENCES

Monsieur Bertrand VAN DEN DOOREN, administrateur

Monsieur Arnaud VAN CUTSEM, administrateur

II EXCUSE

néant

III INVITES

néant

IV DELIBERATION :

La séance est ouverte à 12h30, est valablement constituée et peut donc valablement délibérer :

Il est donné lecture de l'ordre du jour à savoir :

1. Nomination des administrateurs-délégués et du président du conseil d'administration

V RESOLUTIONS :

Le conseil d'administration étant constitué, celui-ci déclare se réunir aux fins de procéder à la nomination du président et des administrateurs- délégués.

A la majorité des voix, le conseil décide d'appeler aux fonctions de :

- Président :

Monsieur Bertrand Van Den Dooren, qui accepte.

Le mandat de Président ainsi nommé est gratuit.

- Les administrateurs délégués :

Monsieur Bertrand Van Den Dooren, qui accepte.

Monsieur Arnaud Van Cutsem, qui accepte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au rectoNom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge



Les administrateurs-délégués disposent individuellement du pouvoir de représentation générale de la société en justice et dans les actes conformément à l'article 19 des statuts.

Le mandat des administrateurs-délégués ainsi nommés est rémunéré.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h00.

Administrateur
Arnaud VAN CUTSEM

Administrateur
Bertrand VAN DEN DOOREN